



Steige le 15 juillet 2019

INFORMATIONS

Réglementation concernant les feux

Les feux dits « de jardins » font l'objet d'un principe général d'interdiction fixé par le Règlement Sanitaire Départemental qui dispose que l'incinération à l'air libre de déchets ménagers, déchets verts, branches et tontes de gazon est interdite. La solution étant la collecte en déchèterie ou le compostage. Il est également interdit de faire du feu en forêt de mars à octobre.

Consommation d'eau

En période de sécheresse et de forte chaleur, il est demandé à la population de ne pas gaspiller l'eau.

Vente de bois de chauffage à façonner

Le vendredi 2 août à 19 h aura lieu à la mairie, une vente de bois de chauffage à façonner, essentiellement des lots de grumes de hêtre et d'érable en bordure de route. Les personnes intéressées peuvent retirer le détail des lots à la mairie aux heures d'ouverture au public.

Bornes biodéchets

Courant 2019, tous les foyers seront informés et équipés pour pouvoir trier leurs biodéchets et les amener dans de nouveaux conteneurs dont l'un sera positionné à l'entrée de la zone de loisirs, côté usine.

Les kits appropriés sont à récupérer du 1^{er} au 31 août à la déchèterie de Villé, et à partir du 1^{er} septembre, à la mairie. Prière de vous munir de votre carte OPTIMO.

Fermeture du secrétariat de la mairie

En raison des congés, le secrétariat de la mairie sera fermé du 15 août au 8 septembre. Veuillez prendre vos dispositions afin d'accomplir vos démarches administratives le plus tôt possible. Le maire tiendra une permanence le mardi 3 septembre à 18 heures. En cas d'urgence, vous pouvez vous adresser directement au maire ou aux adjoints.



A Hirsingue depuis 1974, **une trentaine de bénévoles trient les lunettes collectées**, inscrivent les dioptries sur chaque verre et font des colis de 2 et 3 kilos ...

... qui sont acheminés en France, en Afrique, en Asie, en Amérique du Sud et en Europe, et sont **envoyés gratuitement** à des personnes compétentes dans des cliniques, des dispensaires et des missions qui en font bénéficier les malvoyants les plus démunis de leur pays.

Les personnes qui souhaitent participer à cette opération sont priées de déposer les lunettes dont elles n'ont plus l'utilité, à la mairie qui se chargera de les envoyer à « Lunettes sans Frontières ».



Profitez toutes et tous de la saison estivale et bonnes vacances.

Bien cordialement

Le Maire
Roland MANGIN

